



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2022

Sommaire

Chapitre 1 : Présentation générale des réalisations de la mission	1
1. Résumé des réalisations stratégiques les plus importantes de la mission	2
Chapitre 2 : Présentation de l'exécution des programmes de la mission	8
Programme n°1 : Arts	9
1. Résultat de la performance du programme	9
2. Présentation de l'exécution du budget du programme	16
Programme 2 : Livre et Lecture	19
1. Résultat de la performance du programme	19
2. Présentation de l'exécution du budget du programme	26
Programme 3 : Action Culturelle	29
1. Résultat de la performance du programme	29
2. Présentation de l'exécution du budget du programme	33
Programme 4 : Patrimoine	38
1. Résultat de la performance du programme	38
2. Présentation de l'exécution du budget du programme	43
Programme 9 : Pilotage et Appui	46
1. Résultat de la performance du programme	47
2. Présentation de l'exécution du budget du programme	53

Chapitre 1 : Présentation générale des réalisations de la mission

1. Résumé des réalisations stratégiques les plus importantes de la mission :

La stratégie de la mission des affaires culturelles a été formulée sur la base des principes universels relatifs à la culture contenus dans la Constitution de la République, des conventions internationales ratifiées et des orientations de l'État visant à activer l'économie sociale et solidaire, compte tenu de son importance dans l'intégration sociale et territoriale. Dans ce contexte, la stratégie de la Mission des Affaires Culturelles se résume comme suit :

Une culture au service du nouveau modèle démocratique et économique qui intègre tous les segments de la société sans injustice ni discrimination.

Cette vision s'articule autour des axes principaux suivants :

- **Investissement**, matériel ou immatériel, pour une nouvelle conscience sociale chez les jeunes en particulier et pour accroître la contribution de l'économie culturelle à la réalisation des objectifs de développement durable.
- **Une bonne gouvernance** culturelle fondée sur une révision approfondie des textes juridiques existants et visant à la consolidation effective de la décentralisation culturelle incarne le droit à la culture à travers une révision des politiques et mécanismes de soutien aux différents secteurs artistiques.
- **La diplomatie culturelle** renforce le rayonnement et l'image de la Tunisie à l'étranger et ouvre de nouveaux marchés pour les produits culturels nationaux dans divers domaines créatifs, dont le plus important est la tenue du **18^{ème}** Sommet de la Francophonie 2022 sur l'île de Djerba les 19 et 20 novembre 2022, que la Tunisie préside pour les années 2022-2024 et ce qu'elle représente comme cadre approprié pour introduire la richesse du patrimoine culturel et civilisationnel de notre pays et le promouvoir de manière moderne et avancée pour consolider ses relations culturelles régionales et internationales.

Sur cette base, la mission des Affaires Culturelles a été divisée en quatre programmes spéciaux sectoriels et un programme Pilotage et Appui qu'elle partage avec le reste des autres missions :

- **Programme 1** : Arts ;
- **Programme 2** : Livre et lecture ;
- **Programme 3** : Action culturelle ;
- **Programme 4** : Patrimoine ;
- **Programme 9** : Pilotage et Appui.

1- Réalisations stratégiques de la Mission des Affaires Culturelles:

Dans le cadre de la réalisation de ce qui a été cristallisé dans les axes stratégiques de la mission des Affaires Culturelles dans le projet annuel de performance pour l'année 2022, un programme spécial orienté vers le développement de la culture des enfants et des jeunes a été mis en œuvre qui a permis la recreation d'espaces au sein de certaines établissements culturels pour l'âge préscolaire et le développement de programmes spéciaux au profit de ce groupe d'âge, et des travaux ont été réalisés pour développer le système de gouvernance culturelle, en particulier sous l'aspect de la transparence, en fournissant le plus grand nombre possible d'informations au profit des clients et des mécanismes de soutien dans divers domaines avec le Ministère à travers la base de données ouverte dédiée à l'objet.

2- Résultats de l'exécution du budget de la mission :

Le budget de la Mission des Affaires Culturelles a été réduit au cours de l'année 2022 d'un montant de 24.792 MD par la loi de finances complémentaire[1], où les crédits de rémunération ont été maintenus et les crédits de gestion, d'interventions et d'investissement ont été réduits. Le taux d'exécution du budget a atteint 97,5% à la fin de 2022, comme suit :

Tableau N°:1

Exécution du budget de la mission de l'année 2020

Selon la nature de la dépense

(Les crédits de paiement)

Unité: mille dinars

Désignation des dépenses		Prévisions 2022	Réalizations 2022 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
		LF complémentaire (1)		Montant (2) - (1)	Taux de réalisation (2)/(1)
Dépenses de rémunération	Crédits d'engagement	214649	208464	6185	97,1%
	Crédits de paiement	214649	208464	-6185	97,1%
Dépenses de fonctionnement	Crédits d'engagement	17810	17360	-511	97,1%
	Crédits de paiement	17871	17360	-450	97,5%
Dépenses d'intervention	Crédits d'engagement	86550	72907	-13643	84,2%
	Crédits de paiement*	78325	72259	-6066	92,3%
Dépenses d'investissement	Crédits d'engagement	67505	55608	-11897	82,4%
	Crédits de paiement	29424	33617	4193	114,3%
Total (*)	Crédits d'engagement	378289	354339	-23950	93,7%
	Crédits de paiement	340208	331700	-8508	97,5%

(*) Sans considérer les ressources propres des Établissements,

(*) Sans compté les subventions allouées au Fonds d'aide à la créativité (7000 md).

Analyse et interprétation des écarts enregistrés:

Le taux de consommation des crédits de rémunération a dépassé 97%, et le pourcentage de consommation de ces crédits est acceptable selon les Prévisions qui ont été ajustées selon la loi de finances initiale et maintenues

dans la loi de finances complémentaire, ce qui reflète le travail diligent de contrôle de la masse des salaires et la bonne utilisation des ressources humaines disponibles en resserrant leur emploi optimal.

Le taux de consommation des crédits de gestion a dépassé 97%, ce qui est tout à fait acceptable compte tenu de la rationalisation continue de ce type de dépenses.

Bien que la consommation des dépenses pour les interventions dans la mission des Affaires Culturelles pour l'année 2022 soit d'environ 85%, ce pourcentage est considéré comme évolutif à l'avenir grâce à l'achèvement de certains événements et activités culturels programmés.

Les réalisations des dépenses d'investissement ont dépassé les prévisions pour atteindre 114%, une augmentation de plus de 4193 MD, ce qui est un indicateur positif compte tenu de l'importance de ces dépenses pour stimuler le cycle économique et fournir de nouveaux équipements pour stimuler la vie culturelle.

Tableau N° 2:
Exécution du budget de la mission de l'année 2022
Selon les programmes
(Crédits de paiement)

Unité: mille dinars

Programmes		Prévisions 2022 LF complémentaire (1)	Réalizations 2022 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
				Montant (2) -(1)	Taux de réalisation (2)/(1)
Programme n°1 : Arts	Crédits d'engagement	47851	43404	-4447	90,7%
	Crédits de paiement	46851	43688	-3163	93,2%
Programme n°2 : Livre et lecture	Crédits d'engagement	30676	27152	-3524	88,5%
	Crédits de paiement	24049	24148	99	100,4%
Programme n°3 : Action Culturelle	Crédits d'engagement	79700	76493	-3207	95,9%
	Crédits de paiement	53928	57723	3795	107%

Programme n°4 : Patrimoine	Crédits d'engagement	66214	65176	-1038	98,4%
	Crédits de paiement	66094	65507	-587	99,1%
Programme N°9 : Pilotage et Appui	Crédits d'engagement	153848	142115	-8652	94,2%
	Crédits de paiement	149286	140634	-8652	94,2%
Total (*)	Crédits d'engagement	378289	354339	-23950	93,7%
	Crédits de paiement	347208	331700	-15508	97,5%

(*) Sans considérer les ressources propres des Établissements,

(*) Sans considérer la subvention du fonds d'aide à la créativité (7000 md),

Analyse et interprétation des écarts enregistrés:

Le taux global d'exécution du budget de la mission des Affaires Culturelles a été de 97,5 %, le programme de l'action culturelle se classant au premier rang avec un taux d'achèvement de 107 %, suivi du programme de livre et de lecture avec 100,4 %. Cela peut s'expliquer par le transfert de fonds effectué en 2022 entre programmes.

Chapitre 2 : Présentation de l'exécution des programmes de la mission

Programme n°1 : Arts

**Responsable du programme:
Mme BEN HLIMA Mounira**

À partir du janvier 2023

1. Résultat de la performance du programme:

La stratégie du Programme des Arts s'articule autour de trois axes principaux par rapport à l'essence de la mission des Affaires Culturelles représentées en encourageant la créativité et les créateurs au service du projet moderniste de la République Tunisienne, à travers :

- Créer un climat propice à une créativité artistique diversifiée, complète, de haute qualité et inclusive pour tous les citoyens sans exclusion et sans distinction d'âge, de sexe ou de région ;
- Développer des programmes de promotion et de distribution d'œuvres d'art à l'échelle nationale et internationale et travailler sur un bon investissement dans la participation à des événements internationaux à différents niveaux ;
- Préserver les fonds artistiques nationaux par l'inventaire, la maintenance et la numérisation, puis œuvrer à les diffuser et les faire connaître aussi largement que possible.

Les efforts des différentes structures et secteurs artistiques s'intensifient pour matérialiser la politique publique du programme et contribuer dans des proportions variables à la réalisation de ses objectifs stratégiques, et nous notons le début de l'amélioration de la performance du programme artistique au cours de l'année 2022, en particulier avec la diminution de l'impact de la

pandémie de Corona en raison de la nature des activités dirigées principalement vers le public. Les résultats obtenus au cours de l'année sont les suivants :

➤ **Objectif stratégique 1.1 : Assurer des performances artistiques diversifiées et de qualité**

Cet objectif reflète l'orientation stratégique de la mission d'encourager la production de contenus culturels et artistiques répondant aux exigences de diversité et de qualité, et de l'adopter comme mesure d'attribution du soutien public disponible aux différentes expressions artistiques couvertes par le programme. Bien que la production d'œuvres d'art ait connu un schéma presque normal au cours de l'année 2022, la situation sanitaire que notre pays a connue jette encore une ombre sur la mesure du niveau de qualité de ces œuvres en raison du lien entre la mesure de l'objectif et le pourcentage de participation des œuvres d'art soutenues dans les concours et événements nationaux et internationaux.

Indicateur 1.1.1: Taux d'œuvres primées par rapport aux œuvres soutenues							
Unité d'indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations de 2022 par rapport aux Prévisions de 2022 (1)/(2)	Valeur cible	Année
%	%12	<u>9,7%</u>	15%	12%	80%	18%	2024

Analyse des écarts enregistrés :

Malgré les progrès réalisés dans le niveau des résultats obtenus au cours de l'année 2022 par rapport à 2021, la valeur attendue n'a pas été atteinte, en raison de la perturbation des productions artistiques au cours de l'année écoulée en raison de l'impact continu de la crise « Covid-19 », qui a réduit la participation des œuvres d'art aux événements nationaux et internationaux.

Surmonter l'impact de la pandémie permettra progressivement de restaurer le modèle familial de participation et d'aboutissement des œuvres dans divers secteurs artistiques. Les structures du programme travaillent également à atteindre les objectifs spécifiés en assurant la qualité du contenu technique soutenu et ses effets sur la société d'une manière compatible avec les objectifs fixés.

Indicateur 1.1.2 : Pourcentage d'œuvres d'art féminines soutenus							
Unité d'indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations de 2022 par rapport aux Prévisions de 2022 (1)/(2)	Valeur cible	Année
%	40%	<u>37,6%</u>	43%	40%	93%	45%	2024

Analyse des écarts enregistrés :

Les résultats obtenus pour 2022 se sont améliorés par rapport à l'année précédente, mais ils n'ont pas atteint la valeur attendue, principalement en raison de la croissance des productions créatives féminines et de leur présence croissante sur la scène artistique en général. Malgré l'importance de cette réalisation, les structures concernées par le suivi de l'indicateur ont rencontré quelques difficultés pour le calculer en raison de la difficulté de séparer les œuvres des femmes et des hommes lorsqu'il s'agit principalement de productions collectives, qui ne sont souvent pas sans présence féminine, même dans des proportions variables, en plus de la difficulté de contrôler le sexe des œuvres nominées pour des subventions d'aide à la production artistique lors du passage par la phase de réalisation de l'œuvre et de s'assurer que la mesure de la qualité est atteinte.

Difficultés et problèmes :

- Les difficultés et les problèmes qui ont empêché la réalisation de l'objectif sont divisés en deux parties:

* Une section liée à la situation liée aux impacts de la pandémie de Covid-19, qui a entraîné le déclin du modèle de production artistique et le lent retour des concours et festivals internationaux et nationaux.

* Une section relative aux difficultés structurelles réparties selon les indicateurs de l'objectif comme suit:

1- Pour le premier indicateur :

- L'équation difficile qui prend en compte la qualité et la diversité sont les critères de base à prendre en compte dans l'évaluation des œuvres d'art proposées pour le soutien, les droits sociaux des artistes et la durabilité des structures de production artistique.

- La réalisation de l'indicateur est liée aux orientations du ministère, notamment en ce qui concerne la fourniture de billets de voyage et l'expansion de la participation aux manifestations culturelles et artistiques internationales.

2- Pour le deuxième indicateur:

- La méthode de calcul de la présence des femmes dans les œuvres d'art qui reçoivent un soutien, qui fait référence à la nécessité de réfléchir à la reformulation de l'indicateur en fonction de la signification des résultats enregistrés pour assurer une mesure plus efficace de l'approche genre.

➤ Objectif stratégique :1.2 Assurer la visibilité des œuvres d'art tunisiennes au niveau national et international

Cet objectif s'inscrit dans les orientations du programme visant à renforcer la présence de la culture tunisienne dans les expositions, forums et événements internationaux, et à améliorer la qualité des participations pour présenter la richesse et le potentiel d'investissement de notre pays et la bonne utilisation de l'impact positif qu'il a sur nos relations internationales.

Indicateur 2.2.1 :Nombre d'œuvres d'art participant à des manifestations internationales

Unité d'indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations de 2022 par rapport aux Prévisions de 2022 (1)/(2)	Valeur cible	Année
Nbr	183	<u>168</u>	215	238	111%	261	2024

Analyse des écarts enregistrés :

111% des Prévisions totales ont été atteintes, principalement en raison de l'évolution du modèle de participation aux niveaux national et international après l'amélioration notable de la situation sanitaire mondiale et le retour des références internationales, qui ont aidé les artistes à exposer leurs œuvres à l'étranger, et le nombre d'entrées devrait augmenter dans les années à venir.

Les problèmes et difficultés les plus importants rencontrés pour atteindre l'objectif:

- * Malgré l'abondance de nouvelles productions artistiques, les difficultés sont principalement liées à :
 - * L'absence de programme annuel pour la participation tunisienne aux événements internationaux, répartis par secteurs, en raison de la spécificité des productions et des secteurs artistiques qui leur sont associés.
 - * Manque de ressources financières pour assurer la participation des artistes et des groupes artistiques aux événements internationaux, en particulier ceux qui entraînent des coûts financiers élevés.

Mesures et actions qui seront prises en vue de les surmonter à l'avenir :

- * Inciter les structures concernées à faire un programme annuel pour la participation tunisienne à l'étranger.
- * Mise en œuvre des accords de coopération culturelle conclus avec des pays amis et frères.
- **Objectif stratégique :1.3 Préserver le fond artistique et développer sa distribution**

Cet objectif s'inscrit dans le troisième pilier de la chaîne de valeur du programme sur la préservation, la diffusion et la promotion des fonds artistiques utilisant des technologies numériques avancées. Il s'agit d'œuvres d'art produites ou aidées à leur production ou acquises par les structures impliquées dans le programme.

La préservation du fond artistique et le développement de sa diffusion revêtant une grande importance, compte tenu de la richesse des fonds disponibles, que ce soit en termes d'œuvres plastiques, de musique ou de films cinématographiques, les structures impliquées dans la réalisation de cet objectif s'efforcent de mettre en œuvre leurs projets continus basés sur des approches modernes et des approches par étapes et dans des proportions variables selon les spécificités de chaque activité.

Indicateur 1.3.1 : Taux de numérisation du fond artistique							
Unité d'indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations de 2022 par rapport aux Prévisions de 2022 (1)/(2)	Valeur cible	Année
%	65%	<u>57,5%</u>	<u>70%</u>	58%	82,8%	<u>%80</u>	2024

Analyse des écarts enregistrés :

- * Manque persistant de ressources humaines spécialisées sur le terrain ;

- * La multiplicité des travaux liés à la conservation et à l'entretien inclut divers secteurs techniques, qui nécessitent des protocoles spéciaux qui nécessitent souvent des interventions non programmées affectant le rythme d'achèvement et les délais de progression ;
- * Le nombre de supports programmés pour la conservation a évolué chaque année, notamment dans le domaine musical, nécessitant une mise à jour constante de la taille du fond et donc des taux de progression dans la réalisation ;
- * La division du travail en étapes, en commençant par la fourniture d'entrepôts et leur équipement pour recevoir des fonds artistiques ;
- * L'absence totale de préparation des espaces destinés à la préservation des fonds artistiques et le retard dans l'acquisition des moyens de numérisation sont la principale raison des faibles taux de mise en œuvre.

2. Présentation de l'exécution du budget du programme:

Le budget du programme des arts pour l'année 2022 dans le cadre de la loi de finances complémentaires a été réduit de 7 598 MD pour **atteindre 46 851 MD**, contre 54 449 MD.

**Tableau 3 : Exécution du budget du programme Arts
Pour l'année 2022
(Répartition selon la nature de la dépense)**

Unité: mille dinars

Désignation des dépenses		Prévisions 2022	Réalizations 2022 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
		LF complémentaire (1)		Montant (2) - (1)	Taux de réalisation (2)/(1)
Dépenses de rémunération	Crédits d'engagement	6311	6355	44	100,7%
	Crédits de paiement	6311	6355	44	100,7%
Dépenses de fonctionnement	Crédits d'engagement	5850	5850	0	100%
	Crédits de paiement	5850	5850	0	100%
Dépenses d'intervention	Crédits d'engagement	33615	30695	-2920	91,3%
	Crédits de paiement	33615	30569	-3046	90,9%
Dépenses d'investissement	Crédits d'engagement	2075	504	-1571	24,3%
	Crédits de paiement	1075	915	-160	85,1%
Total (*)	Crédits d'engagement	47851	43404	-4447	90,7%
	Crédits de paiement	46851	43689	-3162	93,3%

(*) Sans considération les ressources propres des Établissements,

Analyse et interprétation des écarts enregistrés:

***Dépenses de rémunération** : La différence positive est due au transfert de fonds du Programme Pilotage et Appui au Centre National des Arts de la marionnette (11,5 MD), au Théâtre de l'Opéra (20,2 MD) et au Centre de musique arabe et méditerranéenne (12 MD) .

***Dépenses de fonctionnement** :Le total des crédits estimé à 5850 MD a été décaissé dans le cadre de la loi de finances complémentaire.

***Dépenses d'intervention** :Les crédits contenus dans la loi de finances complémentaire 33615 MD ont été décaissés à un taux d'environ 91%.

***Dépenses d'investissement** :Les crédits de paiement établis par le ministère des Finances lors de la révision du budget ont été automatiquement réduits d'un montant de 250 MD, répartis comme suit: Conservatoire Régional de Musique de Médenine 150 MD/ Étude stratégique sur la formation à la danse 50 MD/ Acquisition d'une voiture au profit du Palais Abdellia 50 MD. Les projets pour lesquels des dossiers ont été déposés d'une valeur de 925 MD et les projets dont les dossiers n'ont pas été achevés se sont élevés à 150MD.

Tableau 4 : Exécution du budget du programme Arts pour l'année 2022 par rapport aux prévisions

Répartition par activités (Crédits de paiement)

Unité: mille dinars

Désignation des activités	Prévisions 2022	Réalizations 2022 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions Montant (2) -(1)	Taux de réalisation (2)/(1)
	LF complémentaire (1)			
Activité 1 : Subvention des œuvres artistiques	13090	9584	-3506	%73,2
Activité 2 : Mise en valeur des Secteurs artistiques	1075	915	-160	%85,1
Activité 3 : Subvention des œuvres -CNCI	10673	10673	0	% 100
Activité :4 Subvention des œuvres –Theater National	3984	4054	70	%101,8

Activité 5 : Subvention des œuvres –Centre Marionnettes	1710	1722	12	%100,7
Activité 6 : Subvention des œuvres –Théâtre de l’Opéra	10040	10060	20	%100,2
Activité 7 : Subvention des œuvres -Musée	1203	1203	0	%100
Activité 8 : Formation dans le domaine de la musique	2325	2325	0	%100
Activité A: Subvention des œuvres –Palais Ksar Saïid	1162	1552	390	%133,6
Activité B: Subvention des œuvres -CMAM	1589	1601	12	%100,7
Total (*)	46851	43689	-3162	%93,3

(*) Sans considération les ressources propres des établissements,

Analyse et interprétation des écarts enregistrés:

Le ministère des Finances a automatiquement réduit les fonds alloués à l’intervention et à l’investissement pour diverses activités dans des proportions variables, et pour la mauvaise réalisation d’activités qui n’ont pas atteint un taux de mise en œuvre de 100%, en raison du fait qu’il y a des dossiers qui n’ont pas été traités à temps et reçoivent un soutien tardif et seront réglés au cours de la prochaine année. Quant aux activités dont le taux de mise en œuvre a dépassé 100% Cela est principalement dû au transfert de fonds excédentaires du programme de leadership et de soutien au programme artistique, en particulier dans le département des rémunérations.

Description des défis, des difficultés et des mesures:

Malgré la réduction unilatérale des fonds par le ministère des Finances, le taux d’exécution du budget a atteint 93,3%, en raison de la baisse du nombre de manifestations et de festivals soutenus par le ministère, ce qui n’a pas permis la consommation totale des fonds alloués au soutien des œuvres d’art.

Programme 2 : Livre et Lecture

Responsable du programme:
Mme ZAHZAH Ilhem

À partir du mai 2023

1. Résultat de la performance du programme:

Le secteur du livre et de la lecture est l'un des secteurs fondamentaux sur lesquels repose le projet culturel en raison de son impact profond sur le développement du sens du lecteur et de la conscience civilisationnelle, ainsi que de son rôle dans la consolidation des valeurs de citoyenneté et l'enracinement de l'être humain dans son identité nationale tout en s'ouvrant à d'autres cultures qui ouvrent de nouveaux horizons intellectuels faisant de lui une personne consciente et équilibrée.

Ce sous-programme vise également à consolider l'habitude de lire en tant que pratique culturelle constante dans la société tunisienne en améliorant la qualité des services de bibliothèque et en élaborant des plans et des programmes stratégiques visant à moderniser les services, à utiliser la technologie et à s'appuyer sur la diffusion de la culture des livres électroniques et d'autres repères numériques. Cela s'ajoute au travail de transformation de l'espace de bureau en un espace qui attire la petite enfance et ouvre ses portes à tous les groupes vulnérables.

La lecture dans les zones rurales et la diffusion de la culture du livre dans les zones intérieures font également partie des objectifs stratégiques du programme, en plus d'activer le rôle des bibliothèques publiques en tant que catalyseur et moteur social qui fournit, en plus des fonctions récréatives, éducatives et cognitives, de nouveaux rôles et fonctions tels que le fait d'être un espace d'enseignement et d'apprentissage. La bibliothèque est aussi un

espace de dialogue et de pratique de la démocratie, de même qu'un espace d'animation qui rassemble tous les arts.

Cependant, malgré l'importance de ce secteur culturel, il souffre encore de nombreux problèmes qui le rendent incapable de remplir sa fonction comme il se doit, dont le plus important est peut-être la réticence des citoyens tunisiens à lire et l'incapacité des politiques publiques successives à améliorer qualitativement la production, l'édition, la promotion et la préservation du livre tunisien. Cela nécessite le développement de nouvelles alternatives et stratégies visant à promouvoir la diversité au niveau de la production littéraire et intellectuelle afin d'attirer de nouvelles catégories de lecteurs et d'encourager les écrivains à aborder les domaines de préoccupation du citoyen à travers :

- L'augmentation de l'acquisition de livres et de périodiques en langues étrangères ;
- L'amélioration de la qualité des services des bibliothèques publiques en augmentant le nombre de bibliothèques publiques dans lesquelles des services conformes aux normes de qualité sont disponibles.
- L'assurance d'une diffusion large et équilibrée du livre en organisant des foires du livre dans les régions dans le but de rapprocher le livre du lecteur là où il se trouve.
- L'enrichissement et préservation des fonds par l'acquisition de beaux-livres et de manuscrits précieux à conserver à l'aide des technologies modernes (inventaire, restauration, numérisation) pour préserver la mémoire nationale.

➤ **Objectif stratégique 2.1 : Développement et diffusion de la production littéraire et intellectuelle**

Cet objectif stratégique vise à promouvoir la diversité des genres littéraires, des orientations et des langues des publications tunisiennes annuelles afin de valoriser le patrimoine des bibliothèques publiques à travers le mécanisme des achats promotionnels acquis annuellement, en plus d'enrichir le fond destiné

aux enfants et aux adolescents et fonds pour les déficients visuels. Cet objectif représente une mesure de l'évolution du nombre de nouveaux titres de livres et périodiques publiés en arabe et en langues étrangères en 2022.

Indicateur 2.1.1 :Évolution du nombre de nouvelles éditions de livres et périodiques culturels							
Unité d'indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations de 2022 par rapport aux Prévisions de 2022 (1)/(2)	Valeur cible	Année
Nbr	2100	<u>2532</u>	2600	2794	107.46%	<u>3000</u>	2024

Analyse des écarts enregistrés :

Une différence positive a été enregistrée entre les Prévisions et les réalisations au niveau de l'indicateur pour l'année 2022. Cela est principalement dû à plusieurs raisons, notamment l'augmentation du nombre de livres imprimés publiés par les maisons d'éditions et publiés à des frais privés, les livres publiés par les établissements culturels et les structures nationales, les livres audio et les périodiques en arabe et en langues étrangères, et la diversité des supports visuels et audio, papier et électroniques, ainsi que des livres imprimés en braille.

Les problèmes et difficultés les plus importants rencontrés pour atteindre l'objectif:

- * Certaines faiblesses contenues dans le texte de l'arrêté du 20 avril 2005 portant approbation du cahier des charges pour l'exercice des activités liées à la publication de l'ouvrage ;
- * Les difficultés financières rencontrées par les maisons d'éditions en Tunisie, notamment le coût élevé d'impression du livre, en plus de l'absence de la Foire internationale du livre de Tunis au cours de l'année 2022;

- * Difficultés de commercialisation de nouvelles publications en l'absence de programmation annuelle des foires du livre nationales, régionales et local pour soutenir les éditeurs et les écrivains tunisiens;
- * Manque d'applications informatiques pour faciliter les procédures d'acquisition et de soutien et recommander la publication, la distribution et l'inventaire du fond pour assurer la qualité, la rapidité et l'efficacité du flux de travail du Ministère;
- * Les textes législatifs ne répondent pas aux évolutions actuelles du secteur du livre et de l'édition;
- * Perturbations résultant des procédures d'exécution des marchés publics ou des consultations nationales.

Mesures et actions qui seront prises en vue de les surmonter à l'avenir :

- Mise à jour des textes réglementaires relatifs au secteur du livre et de l'édition et introduction des modifications nécessaires à la réforme;
- Mise à jour du livret des conditions pour les activités liées à la publication du livre afin de réaliser l'élément de qualité et de professionnalisme des établissements d'éditions et de soutenir les petits établissements d'éditions dans le but d'atteindre les niveaux internationaux ;
- Simplifier les procédures liées à l'exportation du livre tunisien et à la production culturelle nationale, en coordination avec les structures concernées, en particulier le Centre de Promotion des Exportations;
- Support à l'édition électronique;
- Réorganisation du Prix « **Abou El Kassem Chebbi** » pour l'année 2023, qui est supervisé par le Ministère en partenariat avec la Banque de Tunisie, qui a été suspendu pendant trois ans en raison de circonstances sanitaires exceptionnelles et de l'absence de formation de l'organe directeur du prix;
- L'achèvement du « **Portail du livre tunisien** » en tant que plateforme électronique pour présenter le mouvement éditorial dans notre pays et promouvoir les nouvelles publications tunisiennes sur le plan local et à

l'étranger qui contribue au développement de la culture de l'édition numérique;

- Convertir les romans littéraires tunisiens primés par « Le Comar d'Or » en support audio au profit des non-voyants et malvoyants visiteurs des bibliothèques publiques, et ce, à travers l'activation de la convention de partenariat conclue entre le Ministère représenté par la Direction Générale du Livre, le Centre international d'économie culturelle numérique, et la Comar assurance Corporation, dans le but de produire des copies audio des romans tunisiens qui ont remporté le prix "Comar d'or" (Livre audio) au profit de la bibliothèque publique et de ces visiteurs, y compris les aveugles et les malvoyants, et les personnes ayant des difficultés de lecture.

➤ **Objectif stratégique 2.2 : Promouvoir la lecture publique**

Cet objectif stratégique vise à développer les moyens d'encourager la lecture et le mouvement de la demande de lecture à travers la programmation annuelle d'un ensemble d'activités culturelles et d'événements liés au livre et à la lecture en coopération avec de nombreux acteurs actifs dans le domaine dans le but de d'accroître le nombre de lecteurs de différents genres littéraires et d'attirer ainsi différents groupes d'âge et sociaux qui composent le tissu de la société tunisienne.

Indicateur 2.2.1: Évolution du nombre de lecteur							
Unité d'indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations de 2022 par rapport aux Prévisions de 2022 (1)/(2)	Valeur cible	Année
Nbr	1435110	<u>2690000</u>	2740000	2748934	100.3%	2760000	2024

Analyse des écarts:

Le pourcentage attendu de l'indicateur a été dépassé en termes de niveau de réalisations par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2022, en raison des efforts déployés par les structures concernées pour assurer le droit

à la culture pour tous à travers la programmation et la mise en œuvre d'une variété d'activités et d'événements culturels de même que le souci d'améliorer les services fournis par les bibliothèques publiques pour attirer différents groupes sociaux et groupes d'âge, principalement le Championnat national de lecture.

Les problèmes et difficultés les plus importants rencontrés pour atteindre l'objectif:

- * L'absence d'un calendrier fixe des foires du livre nationales, régionales et régionales pour rapprocher le livre du lecteur ;
- * Lenteur importante dans la distribution des acquisitions de livres et de périodiques aux bibliothèques publiques en raison de la faiblesse des moyens logistiques mis à disposition ;
- * L'accumulation d'exemplaires de livres et de magazines anciens qui ont été dont la conservation empêche les bibliothèques d'être dotées de nouvelles références, à cause des procédures d'élimination complexes, que ce soit par donation ou destruction;
- * La détérioration du pouvoir d'achat et des conditions sociales et économiques des lecteurs a entraîné une baisse de la demande d'acquisition de livres et l'obligation pour de nombreux visiteurs de la Bibliothèque nationale de prolonger la validité de la carte d'entrée d'un mois au lieu du renouvellement annuel;
- * Manque d'abonnements à la Bibliothèque nationale;
- * Migration d'un grand pourcentage de chercheurs et d'étudiants à l'étranger.

Mesures et actions qui seront prises en vue de les surmonter à l'avenir:

- * La nécessité de soutenir les travaux pour ouvrir la porte au détachement afin de remédier au manque des ressources humaines et de développer les capacités des travailleurs dans le domaine des métiers du livre et des applications médiatiques;
- * Développer le travail associatif dans les domaines de l'éducation et du bénévolat dans les bibliothèques publiques par la mise à jour et l'activation

des accords de partenariat conclus avec les ministères concernés et les composantes de la société civile ;

- * Organiser régulièrement des foires du livre régionales et locales ;
- * Intensification de l'organisation de forums, séminaires et concours nationaux et régionaux sur le livre et la lecture.
- * Organiser des événements et des programmes éducatifs et artistiques destinés aux enfants dans le domaine du livre et de la lecture.
- * Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des services de l'administration, de la transparence et de l'intégrité, et du resserrement de la répartition des dépenses liées à l'acquisition de livres tunisiens, il a été convenu avec le Département de la lecture publique de préparer un questionnaire sur l'ampleur de la demande de livres tunisiens et les genres littéraires demandés par les lecteurs des bibliothèques publiques pour contrôler les besoins de développement du patrimoine documentaire en définissant les critères de sélection et de fourniture de livres et de périodiques ;
- * La nécessité de revoir les collections documentaires dans les bibliothèques publiques afin de fournir des espaces pour recevoir de nouvelles acquisitions et les intégrer dans les fonds disponibles pour la manipulation dans leurs espaces et attirer de nouveaux lecteurs ;
- * Chercher à rejoindre les chercheurs et les bénéficiaires à travers la plateforme numérique de la Bibliothèque nationale et numériser certaines de ses procédures pour attirer le plus grand nombre possible de lecteurs et les inciter à bénéficier du fond.

2. Présentation de l'exécution du budget du programme:

Le budget du programme pour l'année 2022 a été estimé à 29459 MD, et il a été réduit par la loi de finances rectificative pour l'année 2022 pour devenir 24049.2 MD, où le budget du programme de livres et de lecture a été dépensé au-delà de 100% en raison des transferts effectués sur certaines des dépenses du programme, et ce qui suit est le détail:

Tableau 5:
Exécution du budget du programme Livre et Lecture
Pour l'année 2022
(Répartition selon la nature de la dépense)

Unité: mille dinars

Désignation des dépenses		Prévisions 2022	Réalizations 2022 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
		LF complémentaire (1)		Montant (2) -(1)	Taux de réalisation (2)/(1)
Dépenses de rémunération	Crédits d'engagement	5619	5782	163	102,9%
	Crédits de paiement	5619	5782	163	102,9%
Dépenses de fonctionnement	Crédits d'engagement	3331	3331	0	100%
	Crédits de paiement	3331	3331	0	100%
Dépenses d'intervention	Crédits d'engagement	8786	8397	-389	95,6%
	Crédits de paiement	8786	8314	-472	94,6%
Dépenses d'investissement	Crédits d'engagement	12940	9642	-3298	74,5%
	Crédits de paiement	6313	6721	408	106,5%
Total (*)	Crédits d'engagement	30676	27152	-3524	88,5%
	Crédits de paiement	24049	24148	99	100,4%

(*) Sans considération les ressources propres des Établissements,

Analyse et interprétation des écarts enregistrés:

***Dépenses de rémunération:** L'augmentation issue du transfert d'un montant de 163 MD du Programme Pilotage et Appui au Programme du Livre et lecture .

***Dépenses de fonctionnement:** Les crédits estimés à 3 331 MD ont été amortis dans le cadre de la loi de finances complémentaires.

***Dépenses d'intervention:** Les crédits prévus par la loi de finances complémentaire de 8,786 MD ont été décaissés à un taux acceptable d'environ 95%.

***Dépenses d'investissement:** Les crédits de paiement retirés par le ministère des Finances lors de la révision budgétaire ont été automatiquement réduits d'un montant de (4,577 MD) des projets suivants ;

- Programme national d'investissement dans la réduction de la culture des enfants et des adolescents de 875 MD ;

- Projet visant à réduire la difficulté de l'accès culturel aux groupes vulnérables 500 MD ;

- Réduction du projet des jardins de lecture de 240 MD ;

- Acquisition de livres tunisiens à prix réduit vers 975 MD ;

- Acquisition de livres pour la lecture publique réduit vers 900 MD ;

- Réduction de l'équipement des bibliothèques publiques de 562 MD ;

- Aménagement des bibliothèques publiques réduction de 525 MD ;

Toutefois, une augmentation de 409 MD a été transférée du Programme Pilotage et Appui (acquisition et concentration d'équipements informatiques) au programme de Livre et de Lecture (préparation des bibliothèques publiques: travaux d'agrandissement, réaménagement des espaces, aménagements légers...) s'élevant à 6,722 MD, ce qui a donné lieu à un taux d'exécution de 106,5 % dans cette section.

**Tableau 6 : Exécution du budget du programme Livre et Lecture
pour l'année 2022 par rapport aux prévisions**

**Répartition par activités
(Crédits de paiement)**

Unité: mille dinars

Désignation des activités	Prévisions 2022 LF complémentaire (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations par rapport aux prévisions Montant (2) -(1)	Taux de réalisation (2)/(1)
Activité 1 : Achat de livres et de périodiques	6735	6928	193	%102,9
Activité 2 : Subvention, traduction et édition	1155	1295	140	%112,1
Activité 3 : Encouragement de la Lecture	6493	6493	0	%100
Activité 4 : Réhabilitation des bibliothèques publiques	3063	2806	-257	%91,6
Activité 5 : Accroître le fonds écrit	6603	6626	23	%100,3
Total (*)	24049	24148	99	%100,4

Le taux d'exécution du budget du programme a dépassé environ 100% des crédits alloués à la plupart des activités principales, en raison du transfert de fonds dans les sections de location et d'investissement, à l'exception de l'activité 4, où le taux d'exécution n'a pas atteint 100%, en raison de la lenteur de l'achèvement des projets soumis aux conseils régionaux.

Programme 3 : Action Culturelle

**Responsable du programme:
Mme Belfguira Rabiia**

(début janvier 2023)

1. Résultat de la performance du programme:

La stratégie du programme de l'action culturelle repose sur deux axes principaux : l'établissement de l'action culturelle d'une part, et l'organisation des festivals et manifestations culturelles et artistiques d'autre part, en plus de l'ouverture du programme au champ de la culture numérique et de son rôle dans le développement des contenus culturels.

Le programme vise deux objectifs stratégiques; le premier objectif s'articule autour de l'ouverture de l'établissement culturelle sur son environnement et le deuxième objectif concerne le rayonnement des grandes manifestations culturelles et festivals nationaux et internationaux.

➤ **Objectif stratégique 3.1 : Ouverture de l'établissement culturelle sur son environnement**

Cet objectif repose sur le principe du travail participatif, qui doit caractériser l'activité des établissements de l'action culturelle afin d'être en harmonie avec leur environnement extérieur, qui se compose principalement d'acteurs culturels, société civile (associations actives dans le domaine artistique et culturel en général, ou d'investisseurs privés dans le domaine de l'économie culturelle).

Indicateur 3.1.1: Évolution du taux de participation des femmes aux les clubs culturels							
Unité d'indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations de 2022 par rapport aux Prévisions de 2022 (1)/(2)	Valeur cible	Année
%	55,05%	56,19%	57,5%	56%	%97	60%	2024

Analyse des écarts enregistrés :

L'adhésion féminine dans les clubs culturels a augmenté progressivement ayant atteint l'année 2020 55,05% et en 2021 56,19%. Cela reflète le développement de l'action culturelle dans les établissements publics de l'action culturelle visant l'égalité entre les sexes et remettre en question les normes de genre et de favoriser une meilleure compréhension et appréciations des diversités de genre au sein de la culture mais au cours de l'année 2022, nous remarquons une légère baisse par rapport aux réalisations de 2021, qui s'élevaient à 56%.

Indicateur 3.1.2: Évolution du nombre de partenariats avec les acteurs culturels et la société civile							
Unité d'indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations de 2022 par rapport aux Prévisions de 2022 (1)/(2)	Valeur cible	Année
Nbr	1044	<u>1267</u>	<u>1200</u>	1300	108,3%	<u>1400</u>	2024

Analyse des écarts enregistrés :

Nous notons l'évolution du nombre de partenariats avec les acteurs culturels et la société civile d'une année à l'autre, puisque le nombre de partenariats a atteint 1300 en 2022 contre 1267 en 2021, et que les réalisations de 2022 ont dépassé les prévisions de 8%, ce qui explique l'adoption par le secteur privé de nombreux événements et festivals culturels spécialisés et l'activation d'accords-cadres avec différents ministères.

Les problèmes et difficultés les plus importants rencontrés pour atteindre l'objectif:

- Manque d'équipement pour certains établissements de l'action culturelle dans les régions ;
- Manque de ressources humaines et de personnel spécialisé, bien qu'ils aient connu un certain renforcement au cours des dernières années ;
- Les crédits alloués aux établissements de l'action culturelle sont insuffisants ;
- Les contenus culturels typiques qui attireraient les jeunes sont limités.

Mesures et actions qui seront prises en vue de les surmonter à l'avenir:

- Allouer des budgets adéquats pour le fonctionnement, la maintenance et le développement des établissements culturels ;
- Développer les contenus culturels significatifs et encourager les compétences pour innover et créer dans divers domaines ;
- Réalisation de formations complémentaires dans les domaines de l'innovation au courant des dernières tendances culturelles, de la recherche culturelle et de l'intensification des forums ;
- Élaboration de guides pédagogiques destinés au corps des animateurs culturels afin de les aider à mener à bien les tâches qui leur sont confiées;
- Plus d'intérêt à l'infrastructure des espaces d'animation et des performances artistiques dans les établissements de l'action culturelle ;
- Profiter de la culture numérique en se dotant des capacités logistiques pour adopter ce type d'activité ;
- Mettre à niveau les établissements de l'action culturelle et développer leur structure pour permettre une performance contrôlée et rationnelle.

➤ Objectif stratégique 3.2 : Accroître le rayonnement de grandes manifestations culturelles et festivals

Le rayonnement culturel des grandes manifestations culturelles et festivals représente un axe important par rapport à la stratégie du programme en

ciblant différentes catégories du public et en assurant une variété de contenue et en travaillant à leur suivi à travers la couverture médiatique à l'échelle nationale et internationale, et pour mesurer cet objectif, l'indicateur du nombre d'articles publiés dans les médias internationaux a été adopté.

Indicateur 3.2.1: Nombre d'articles dans les médias internationaux							
Unité d'indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations de 2022 par rapport aux Prévisions de 2022 (1)/(2)	Valeur cible	Année
Nbr	100	<u>200</u>	200	339	169,5%	220	2024

Analyse des écarts enregistrés :

Nous enregistrons une augmentation du nombre d'articles publiés dans les médias internationaux en 2022 par rapport aux réalisations de 2021. Les réalisations de 2022 ont doublé ce qui s'explique par l'inclusion des données reçues de l'établissement nationale pour le développement des festivals et des manifestations culturelles et artistiques, ainsi que par l'augmentation du nombre d'événements qui reviennent à l'établissement. Cela s'ajoute à la diversité du matériel culturel qui a été présenté pour attirer un public de différents groupes d'âge et groupes sociaux, ainsi qu'à la richesse de la programmation adoptée dans les festivals et événements artistiques et culturels.

Les problèmes et difficultés les plus importants rencontrés pour atteindre l'objectif:

- Fonds limités pour soutenir les grands festivals et événements ;
- Manque de spécialistes dans le domaine de l'organisation de festivals et d'événements culturels ;
- Les ressources provenant du sponsoring sont limitées ;

- La production artistique limitée et le coût croissant des représentations internationales par rapport au budget des festivals et événements qui n'ont pas connu le même développement.

Mesures et actions qui seront prises en vue de les surmonter à l'avenir:

- Développer les partenariats avec le secteur privé ;
- Élaborer un plan de communication renouvelé pour attirer les partenaires et les sponsors.

2. Présentation de l'exécution du budget du programme:

Le budget du programme d'action culturelle en 2022 dans le cadre de la loi de finances modifiée a été réduit de 3940 MD, réparti entre les crédits de gestion (833 MD), les interventions (340 MD) et l'investissement (2767 MD) pour atteindre le budget du programme de 53928 MD.

Tableau 7:
Exécution du budget du programme Action Culturelle
Pour l'année 2022
(Répartition selon la nature de la dépense)

Unité: mille dinars

Désignation des dépenses		Prévisions 2022	Réalizations 2022 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
		LF complémentaire (1)		Montant (2) -(1)	Taux de réalisation (2)/(1)
Dépenses de rémunération	Crédits d'engagement	9099	8809	-209	96,8%
	Crédits de paiement	9099	8809	-209	96,8%
Dépenses de fonctionnement	Crédits d'engagement	3334	3347	13	100,4%
	Crédits de paiement	3334	3347	13	100,4%
Dépenses d'intervention	Crédits d'engagement	27807	26709	-1098	96,1%
	Crédits de paiement	27807	26251	-1556	94,4%
Dépenses	Crédits d'engagement	39460	37628	1832	95,4%

d'investissement	Crédits de paiement	13688	19316	5628	141,1%
Total (*)	Crédits d'engagement	79700	76493	-3207	96%
	Crédits de paiement	53928	57723	3795	107%

(*) Sans considération les ressources propres des Établissements,

Analyse et interprétation des écarts enregistrés:

***Dépenses de rémunération** :Un transfert de 62 MD a été effectué du programme Pilotage et Appui vers le Programme de l'Action Culturelle (Commissariat Régionale aux Affaires Culturelles du Kef) .

***Dépenses de fonctionnement** :Un transfert de 13 MD a été effectué du programme Pilotage et Appui vers le Programme de l'Action Culturelle (Commissariat Régionale aux Affaires Culturelles à Manouba).

***Dépenses d'intervention** :Une réduction de 340 MD de la part du ministère des Finances est principalement due à la non-distribution des fonds qui étaient prévus et liés aux projets suivants: une remise de 200 MD équipements au profit du TIC DCE et 140 MD pour la Maison Méditerranéenne de la Culture et des Arts à Hammamet, détaillés comme suit (70 MD pour la réalisation des études sur l'implication du centre dans la culture écologique) et (70 MD pour la mémoire du centre).

***Dépenses d'investissement:** Les crédits de paiement tirés par le ministère des Finances lors de la révision budgétaire ont été automatiquement réduits d'un montant de (2,767 millions de dinars) pour les projets suivants: 300 MD Programme de créativité en prison, avec un montant de 1.700 MD Programme d'art de rue // 692 MD Événements culturels privés. Le distributeur total est devenu 13,688 MD, puis une augmentation a été transférée par le ministère des Finances à un montant de 4,678 MD Le distributeur total est devenu 18,366 MD pour les projets suivants: 2,800 MD Événements culturels privés et 578 MD Programme créatif pour soutenir les secteurs de la culture et de la création 1,3 MD Tokyo International Symposium Programme culturel.

Une augmentation de 950 MD a été transférée du Programme Pilotage et

Appui au Programme de l'Action Culturelle (500 MD Préparation des maisons de la culture: salles d'exposition, espaces et 450 MD construction de maisons de la culture: études...).

**Tableau 8 : Exécution du budget du programme Action Culturelle
pour l'année 2022 par rapport aux prévisions**

**Répartition par activités
(Crédits de paiement)**

Unité: mille dinars

Désignation des activités	Prévisions 2022 LF complémentaire (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations par rapport aux prévisions Montant (2) - (1)	Taux de réalisation (2)/(1)
Activité 1 : Développement de l'action culturelle aux établissements	18366	22120	3795	%120,7
Activité 2 : Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles				
Activité 3 : Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles-ENPFMCA	10090	10090	0	%100
Activité 4 : Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles-CCIH	2812	2812	0	%100
Activité 5 : L'industrie culturelle et créative-TICDCE	900	900	0	%100
Activité 6 : Réalisation des études et des recherches dans le domaine culturel	143	143	0	%100
Total (1)	32311	36106	3795	111,7%
Activité 7 : Réhabilitation établissements publics de l'action culturelle	10454	10454	0	100%
Activité 8 : Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles	11163	11163	0	100%
Total (2)	21617	21617	0	100%
Total (1)+(2)	53928	57723	3795	107%

(*) Sans considération les ressources propres des Établissements,

Le taux d'exécution des crédits répartis par activités a été de 107 %, répartis au niveau central (111,7 %) et régional (100 %). La mise en œuvre de ce budget a permis le développement de l'action de base dans les établissements culturels, ce qui a contribué au développement du nombre de participants et de visiteurs des établissements culturels, que ce soit par le biais des activités proposées dans les clubs de spécialisation ou des événements qualitatifs qui contribuent à créer une dynamique culturelle, en particulier dans les régions.

Programme 4 : Patrimoine

Responsable du programme:
M. KOUCHED Fethi

(début 2022)

1. Résultat de la performance du programme:

Le patrimoine, matériel et immatériel, est l'un des axes stratégiques les plus importants de la mission des Affaires Culturelles, car la stratégie du programme repose sur deux objectifs principaux : renforcer la protection, la préservation et la valorisation du patrimoine et développer sa capacité à attirer. L'Institut national du patrimoine assure la cinquième activité de préservation du patrimoine archéologique et historique et la Bibliothèque nationale la troisième activité liée à la préservation du patrimoine écrit. Quant à l'Agence de Mise en Valeur du patrimoine et de la Promotion Culturelle, elle participe à l'exécution du programme à travers l'activité n° 1 représentée dans la renaissance du patrimoine culturel avec la direction générale du patrimoine.

➤ **Objectif stratégique 4.1 : Renforcer la protection et la préservation du patrimoine**

Le premier objectif stratégique comprend deux indicateurs de base pour mesurer le rendement, comme suit :

- L'évolution de la contribution des associations à la préservation et à l'entretien du patrimoine, car cet indicateur reflète l'ampleur de la contribution de la société civile, représentée par les associations en tant que partenaire clé dans le soutien aux efforts de l'État en matière de protection et de préservation du patrimoine à travers diverses activités et initiatives menées dans ce cadre. En 2022, la scène culturelle a connu un intérêt croissant pour le patrimoine à travers plusieurs événements patrimoniaux qui ont contribué à préserver et à

mettre en valeur le patrimoine culturel local.

Quant à la protection physique et juridique du patrimoine, elle peut être extrapolée à partir du deuxième indicateur, qui est le pourcentage de monuments, de sites et de biens culturels protégés et classés, car cet indicateur reflète l'activité de l'Institut national du patrimoine dans la protection du patrimoine archéologique et historique par le biais de procédures et de mécanismes juridiques liés à la protection et à l'aménagement, dont le plus important est un projet de décret visant à mettre à jour et à réviser la Revue de protection du patrimoine archéologique et historique et des arts traditionnels afin de l'harmoniser avec les traités et conventions internationaux dans le domaine du patrimoine, ainsi que pour la protection physique. Patrimoine, travaux de diffusion du système d'auto-assurance dans les sites, monuments et musées ouverts aux visiteurs.

Indicateur 4.1.1 : Évolution de la proportion d'associations contribuant à la préservation et à la préservation du patrimoine							
Unité d'indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations de 2022 par rapport aux Prévisions de 2022 (1)/(2)	Valeur cible	Année
%	-	10,3%	12%	9%	%75	% <u>14</u>	2024

Analyse des écarts enregistrés :

La raison pour laquelle 100% des réalisations n'ont pas été atteints est due à la perturbation de certaines activités à la suite de la révision des critères et conditions d'octroi de subventions aux associations actives dans le domaine du patrimoine dans le pays, afin de garantir la qualité et la valeur ajoutée des projets et initiatives proposés à cet égard. En plus de l'arrêt de l'activité de certaines associations patrimoniales, car leur nombre n'a pas connu de développement comme les années précédentes.

Indicateur 4.1.2 : Proportion de monuments, sites et biens culturels protégés et classés

Unité d'indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations de 2022 par rapport aux Prévisions de 2022 (1)/(2)	Valeur cible	Année
%	30%	29,6%	35%	35%	100%	<u>42%</u>	2024

Analyse des écarts enregistrés :

Environ 60 dossiers ont été présentés à l'attention du Comité national entre janvier 2022 et septembre 2022, dans le cadre de la préparation des dossiers du patrimoine mondial, en particulier ceux relatifs aux palais et villages de montagne du sud-est inclus dans la liste préliminaire du patrimoine mondial, et ils ont été approuvés par ledit Comité et publiés au Journal officiel en Tunisie, en raison du caractère circonstanciel et occasionnel de la présentation des dossiers, car il n'est pas possible de spécifier un nombre spécifique en fonction duquel les travaux sont effectués chaque année.

Les problèmes et difficultés les plus importants rencontrés pour atteindre l'objectif:

Sur la base des deux indicateurs du premier objectif stratégique, on peut souligner en général qu'il faut atteindre la valeur cible dans la réalisation de l'objectif de protection et de préservation du patrimoine, mais les associations actives dans le domaine du patrimoine n'ont pas contribué de manière significative au domaine de la préservation et de la préservation du patrimoine dans les régions, en particulier dans ce contexte les associations d'entretien des villes, en plus des efforts des intérêts de l'Institut national du patrimoine dans l'identification et l'inventaire des éléments du patrimoine archéologique et historique en travaillant à soutenir la protection juridique du patrimoine culturel pour réduire les attaques et les violations de biens Culturels.

➤ Objectif stratégique 2.4 :Valoriser le patrimoine et développer sa capacité d'attraction pour lui donner une réelle dimension

Le deuxième objectif stratégique est basé sur deux indicateurs de base pour mesurer la performance, où le premier indicateur est lié au suivi du nombre

d'éléments du patrimoine déposés pour inscription sur les listes de l'UNESCO, car cet indicateur reflète l'ampleur du rayonnement des éléments du patrimoine culturel au niveau mondial à travers leur inscription sur les listes de l'UNESCO, où la « marque du patrimoine mondial » permet d'attirer des visiteurs et de promouvoir le tourisme culturel dans les sites culturels et les villes historiques. Quant au deuxième indicateur, il reflète principalement la capacité des monuments, des sites et des musées à attirer des visiteurs par la programmation d'activités et l'adoption d'événements et de projets comme mécanismes de valorisation qui contribuent à faire rayonner le patrimoine culturel national, à le présenter et à en faire une destination touristique.

Indicateur 4.2.1 : Nombre d'éléments du patrimoine déposés pour inscription sur les listes de l'UNESCO							
Unité d'indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations de 2022 par rapport aux Prévisions de 2022 (1)/(2)	Valeur cible	Année
Nbr	4	5	7	6	86%	<u>12</u>	2024

Analyse des écarts enregistrés :

Les données contenues dans le projet annuel de performance pour l'année 2022 ont été mises à jour sur la base des résultats obtenus au cours de l'année 2021, où au cours de l'année 2022, il a été accepté de déposer six dossiers pour inscription sur les listes du patrimoine mondial de l'UNESCO, matériels et immatériels, et le fait de ne pas atteindre la valeur attendue est dû au coût élevé de la préparation des dossiers pour l'inscription au patrimoine mondial, ainsi qu'à certains éléments du patrimoine déposés pour enregistrement conjoint, tels que l'enregistrement de la calligraphie arabe pour les connaissances et les compétences.

Indicateur 4.2.2: Nombre de visites de monuments, de sites et de musées

Unité d'indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations de 2022 par rapport aux Prévisions de 2022 (1)/(2)	Valeur cible	Année
Mille Visites	160	175,35	1212,75	533,256	44%	<u>1495</u>	2024

Analyse des écarts enregistrés :

Les réalisations de 2022 ont atteint 533 256 mille visiteurs, dépassant les réalisations de 2021. Cette augmentation du nombre de visiteurs est due à l'amélioration du système touristique mondial et aux efforts des structures concernées pour fournir les services de tourisme culturel requis, tels que les installations représentées dans l'amélioration des structures d'accueil et des installations de repos, ainsi que l'adoption de la technologie moderne dans la visite et la définition des sites, monuments et musées (adoption de la technologie de réalité augmentée, etc.).

Les problèmes et difficultés les plus importants rencontrés pour atteindre l'objectif:

La valeur obtenue pour les indicateurs de mesure de la performance du deuxième objectif stratégique est acceptable par rapport aux prévisions pour l'année 2022, principalement en raison de l'engagement des structures concernées dans le cadre des orientations stratégiques de la mission de mise en œuvre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine mondial immatériel, ratifiée par l'État tunisien en 2008, où le Ministère travaille en plus d'enregistrer des éléments du patrimoine culturel matériel pour inventorier, étudier et préparer des dossiers en vue de leur inscription sur les Listes du patrimoine mondial de l'UNESCO. Cela contribue à introduire davantage le patrimoine culturel national et sa capacité à attirer (visiteurs) en tant que destination touristique et culturelle, comme en témoigne l'augmentation du nombre de visites enregistrées au cours de l'année 2022 .

2. Présentation de l'exécution du budget du programme:

Le budget du programme du patrimoine a été dépensé à un rythme qui a dépassé les prévisions malgré les circonstances que le pays a traversées, représentées par la pandémie de Corona, car un budget pour le programme a été délimité dans la fourchette de 72405 MD du budget de la mission dans la loi de finances initiale pour l'année 2022, qui a été réduit dans la loi de finances complémentaire pour atteindre 66094 MD, soit une diminution de 6311 MD, soit d'environ -7,8%, principalement en raison de la retenue par le ministère des Finances des crédits alloués principalement aux interventions, avec un montant de 4250 MD et une valeur de 1320 MD pour l'investissement. Le budget du programme du patrimoine a été dépensé de plus de 99 %, ce qui est considéré comme un bon pourcentage, et ce qui suit est une ventilation :

Tableau 9:
Exécution du budget du programme Patrimoine
Pour l'année 2022
(Répartition selon la nature de la dépense)

Unité: mille dinars

Désignation des dépenses		Prévisions 2022	Réalizations 2022 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
		LF complémentaire (1)		Montant (2) -(1)	Taux de réalisation (2)/(1)
Dépenses de rémunération	Crédits de paiement	54840	54840	0	%100
Dépenses de fonctionnement	Crédits de paiement	2024	2024	0	%100
Dépenses d'intervention	Crédits d'engagement	5050	4731	-2319	%67
	Crédits de paiement	5050	4751	- 0319	%93.68
Dépenses d'investissement	Crédits d'engagement	4300	3581	-716	%83.27
	Crédits de paiement	4180	3892	-288	%93.11
Total (*)	Crédits d'engagement	11350	8312	-3038	%73.23
	Crédits de paiement	66094	65507	- 587	%99.11

(*) Sans considération les ressources propres des Établissements,

Analyse et interprétation des écarts enregistrés:

***Dépenses de rémunération :**L'exécution atteint 100% des crédits alloués.

***Dépenses de fonctionnement :**L'exécution atteint 100% des crédits alloués.

***Dépenses d'intervention:** Le montant de 2 MD a été retenu automatiquement par le ministère des Finances pour les projets suivants :

- Système de sécurité et de sûreté sur les sites, monuments et musées (réduction de 1 MD).

- Concentration d'énergies alternatives et renouvelables (réduction de 1 MD).

***Dépenses d'investissement:** Les crédits de paiement établis par le ministère des Finances lors de la révision du budget ont été automatiquement réduits d'un montant de 2,050 DM pour les projets suivants: Aménagement de la Bibliothèque nationale: démunissions 100 md), Aménagement des musées : démunissions200 MD), Protection du patrimoine : démunissions de 575 MD).

-Programme national d'appui à l'investissement dans le patrimoine: (réduction de 875 MD)

-Formation, réadaptation, formation et programmes d'entraînement: (réduction de 20 MD)

-Équipement du laboratoire pour l'entretien des antiquités: (100 MD)

-Préparation et agrandissement des cabinets du Laboratoire national de conservation et de restauration des manuscrits: (réduction de 180 MD)

Tableau 10 : Exécution du budget du Patrimoine pour l'année 2022 par rapport aux prévisions

**Répartition par activités
(Crédits de paiement)**

Unité: mille dinars

Désignation des activités	Prévisions 2022 LF complémentaire (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations par rapport aux prévisions Montant (2) - (1)	Taux de réalisation (2) / (1)
Activité 1 : Promotion du patrimoine	245	180	-65	73,5%
Activité 2 : Promotion du patrimoine-AMVPPC	17064	17064	0	%100
Activité 3 : Conservation du patrimoine écrit	1200	1199	-1	99,91%
Activité 4 : Conservation du patrimoine archéologique	47585	47064	-521	96,72%
Total (*)	66094	65507	-587	99,11%

(*) Sans considération les ressources propres des Établissements,

Activité 1: La réduction des crédits de paiement pour l'investissement par le ministère des Finances s'élève automatiquement à 875 MD pour le Programme national de soutien à l'investissement dans le patrimoine. Les crédits distribués dans ce projet s'élèvent à 125 MD (120 MD Contribution à l'organisation de festivals + 125 MD Programme national de soutien à l'investissement dans le patrimoine = 245 MD).

Activité 2: Les crédits de paiement tirés pour le financement public par le Ministère des Finances ont été automatiquement réduits d'un montant de 2 MD pour les projets suivants ;

-Système de sécurité et de sûreté sur les sites, monuments et musées (réduction de 1 MD) ;

-Concentration d'énergies alternatives et renouvelables (1 MD) ;

Activité 3: Réduction automatique des crédits de paiement pour

l'investissement de la Bibliothèque nationale par le Ministère des finances s'élevant à 100 MD pour le projet de préparation de la Bibliothèque nationale.

Activité 4: Réduction des crédits de paiement tirés pour les investissements par le ministère des Finances s'élevant automatiquement à 1,075 (MD) pour les projets suivants :

- Aménagement des musées (Réduction de 200 MD);
- Protection du patrimoine (Réduction 575 MD);
- Programmes de formation, de réhabilitation et de mission (Réduction 20 MD) / équipement du laboratoire pour l'entretien des artefacts archéologiques réduction de 100 MD) ;
- Préparation et agrandissement des voûtes du Laboratoire national pour la conservation et la restauration des manuscrits (Réduction de 180 MD) ;

Mesures et actions qui seront prises en vue de les surmonter à l'avenir:

Il convient de noter que les projets achevés, en particulier par l'Institut national du patrimoine et la Bibliothèque nationale, ont eu un impact évident sur la réalisation de l'objectif lié à la protection ou à la préservation du patrimoine, avec un taux d'exécution budgétaire supérieur à 99%, l'objectif exceptionnel de valorisation du patrimoine n'a pas atteint le niveau requis, le taux de réalisation par rapport à l'indicateur de visites de sites, monuments et musées dépassant 44% .

Malgré les efforts déployés en particulier par l'Agence pour une valorisation plus efficace du patrimoine, les ressources propres de la Fondation ne se sont pas développées, et cela est dû au lien étroit entre le tourisme culturel et le tourisme balnéaire, ce qui limite l'impact de ces activités, en particulier celles affectées par le tourisme étranger, en particulier européen, qui ont des traditions bien établies dans ce domaine.

Cette situation nécessite de réfléchir aux moyens de soutenir le tourisme culturel, en particulier le tourisme intérieur, afin qu'il ne soit pas piégé dans le tourisme étranger, qui est très vulnérable aux crises internationales de nature politique, économique ou sanitaire.

Programme 9 : Pilotage et Appui

Responsable du programme:
M. HAJJI Imed

(début mai 2023)

1. Résultat de la performance du programme:

Le programme Pilotage et Appui représente un pilier clé dans le soutien des efforts des programmes sectoriels pour compléter le reste des éléments du système de gestion budgétaire en fonction des objectifs, car la stratégie du programme s'articulait autour du soutien humain et matériel nécessaire pour que tous les programmes puissent jouer leur rôle dans les meilleures conditions tout en assurant la coordination et en contribuant au dialogue de gestion entre les différentes parties, en modernisant l'administration et en améliorant ses relations avec les acteurs du secteur, en plus de travailler à l'intégration de l'approche genre.

➤ Objectif stratégique 9.1 : Développer la gouvernance de la fonction des affaires culturelles

Le programme Pilotage et Appui vise à établir une gestion moderne basée sur l'utilisation des technologies modernes et la fourniture des moyens matériels et humains nécessaires et exploitée pour servir les parties prenantes du secteur afin d'atteindre les objectifs fixés par le développement de l'administration en établissant une gestion électronique, en simplifiant les procédures, en améliorant la gouvernance ouverte et en travaillant sur un accès et un accès faciles.

Indicateur 9.1.1 : Pourcentage de mise en œuvre des décisions et recommandations des comités de pilotage

prioritaires							
Unité d'indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations de 2022 par rapport aux Prévisions de 2022 (1)/(2)	Valeur cible	Année
%	93%	<u>95%</u>	95%	%40	42,1%	96%	2024

Analyse des écarts enregistrés :

Les réalisations de 2022 se sont élevées à 40%, soit 42,1% de la valeur des prévisions, et la baisse de ce chiffre est due au fait que le travail des comités nécessite un créneau horaire pour :

- 1- Étudier les dossiers et proposer des recommandations ;
- 2- Mettre en œuvre ces recommandations, qui nécessitent de prendre de nombreuses décisions et mesures pertinentes, telles que la publication de lois, d'études spéciales pour des projets spécifiques, etc...

Indicateur 9.1.2: Évolution du nombre de vues sur les différents sites web publics de la fonction affaires culturelles							
Unité d'indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations de 2022 par rapport aux Prévisions de 2022 (1)/(2)	Valeur cible	Année
Nbr	893560	<u>2100000</u>	1350000	3070000	227,4%	2050000	2024

Analyse des écarts enregistrés :

Le nombre de vues sur les différents sites publics de la mission des affaires culturelles a été multiplié par 2,3 en 2022 par rapport aux prévisions pour la même année de 1,35 million. Il est à espérer que les prévisions de cet indicateur soient ajustées en fonction des résultats obtenus au cours de cette année. On s'efforcera d'inclure les informations dans le reste des sites officiels (délégations régionales aux affaires culturelles), ce qui contribuera au développement de la politique de communication du ministère et définira ainsi les différentes activités menées par celui-ci .

➤ **Objectif stratégique 9.2: Améliorer la gestion des ressources humaines en veillant à l'adéquation des compétences aux besoins et en assurant la justice et l'égalité des chances**

Des travaux sont en cours pour mieux régir la mission des Affaires Culturelles en cherchant à renforcer les mécanismes de suivi des questions communes avec le reste des programmes sectoriels liés au développement des compétences professionnelles des agents aux niveaux central et régional en intensifiant les cours de formation et en assurant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Des travaux sont également en cours pour mieux contrôler la masse salariale aux niveaux central et régional en contrôlant tous les éléments qui composent le bloc salarial (détachements, promotions, incitations...).

Indicateur 9.2.1: Ecart entre les prévisions et les réalisations dans la masse salariale							
Unité d'indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations de 2022 par rapport aux Prévisions de 2022 (1)/(2)	Valeur cible	Année
1 md	1,011	<u>0,99</u>	1,009	208464	97%	1,000	2024

Analyse des écarts enregistrés :

L'exécution pour l'année 2022 pour cet indicateur a diminué par rapport à l'année dernière, ainsi que le montant qui n'a pas été décaissé comme estimé 214649 MD, car les réalisations ont atteint 208464 MD, soit 97%, et des travaux sont en cours pour améliorer la consommation des crédits afin d'atteindre 100% et donc plus de contrôle sur la masse des salaires.

Indicateur 9.2.2 : Taux des agents formés dans les domaines prioritaires							
Unité d'indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations de 2022 par rapport aux Prévisions de 2022 (1)/(2)	Valeur cible	Année

%	2,4%	33%	39%	32%	82%	41%	2024
---	------	-----	-----	-----	-----	-----	------

Analyse des écarts enregistrés :

Le pourcentage obtenu pour cet indicateur est acceptable par rapport à ce qui était estimé dans le projet de performance annuelle pour l'année 2022, malgré le fait que l'activité de formation au cours des premiers mois de 2022 était limitée à la formation virtuelle, ce qui a réduit le nombre de bénéficiaires et repris la formation en présentiel après la pandémie de Corona. Un taux d'achèvement de 82% a ainsi été atteint par rapport aux prévisions.

- **Objectif stratégique 9.3 : Assurer la soutenabilité du budget et améliorer la gestion des ressources financières pour la mission des affaires culturelles tout en améliorant l'efficacité du programme de Pilotage et Appui**

Le Programme Pilotage et Appui veille à la mise en œuvre du budget de la mission et assure la gestion de ses obligations financières et à rationaliser davantage les dépenses, ce qui est l'un des enjeux les plus importants, suivis par les structures du programme, ce qui aiderait à atteindre les objectifs du programme en premier lieu, ainsi qu'à soutenir les autres programmes sectoriels dans l'atteinte de leur rendement.

Indicateur 9.3.1 : Ecart entre les prévisions et l'exécution du budget de la mission							
Unité d'indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations de 2022 par rapport aux Prévisions de 2022 (1)/(2)	Valeur cible	Année
1 md	0,98	0,98	0,99	331700,400	97%	0,99	2024

Analyse des écarts enregistrés :

Le pourcentage achevé pour l'année 2022 pour cet indicateur a diminué de 98% par rapport à l'année dernière, ainsi que le budget tiré 340208 n'a pas été dépensé au titre de la loi de finances complémentaire, les réalisations ayant

atteint 97% sans tenir compte de la subvention allouée au fonds, et des travaux seront menés pour améliorer l'évolution du pourcentage de consommation des crédits prélevés de manière à lui permettre d'atteindre 100%, régissant ainsi les ressources tout en assurant la pérennité du budget.

Indicateur 9.3.2 : Budget du programme Pilotage et Appui par rapport au budget de la mission							
Unité d'indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations de 2022 par rapport aux Prévisions de 2022 (1)/(2)	Valeur cible	Année
%	54,04%	39,83%	44%	43%	98%	42%	2024

Analyse des écarts enregistrés :

Le pourcentage atteint pour cet indicateur est bon par rapport à ce qui a été estimé dans les crédits du programme de Pilotage et Appui pour l'année 2022 dans le projet de performance annuelle pour l'année 2022, car le pourcentage s'est amélioré et s'est développé dans une direction positive, et cela est considéré comme le résultat d'un travail continu visant à réduire le pourcentage du budget du programme du budget total de la mission.

Indicateur 9.3.3 : Coût de gestion par agent							
Unité d'indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations de 2022 par rapport aux Prévisions de 2022 (1)/(2)	Valeur cible	Année
1DT	2000	<u>2846</u>	2900	2082	71%	3500	2024

Analyse des écarts enregistrés :

Le pourcentage atteint pour l'année 2022 pour cet indicateur a diminué par rapport à l'année dernière 2082 MD, principalement en raison de la retenue unilatérale des crédits par le ministère des Finances dans le cadre de la loi de finances complémentaire. La valeur obtenue est très positive en ce sens qu'elle exerce la plus grande pression sur le coût de l'élimination par rapport

au nombre total d'agents de mission.

Les problèmes et difficultés les plus importants rencontrés pour atteindre l'objectif:

Les indicateurs achevés pour l'année 2022 sont généralement considérés comme bons dans leur ensemble en raison de l'impact évident de la retenue unilatérale d'un pourcentage important des crédits par le ministère des Finances, ce qui a eu un impact sur le calcul de certains indicateurs, mais il est nécessaire de continuer à travailler pour améliorer le taux de réalisation de certains indicateurs tels que la formation, ainsi que la poursuite des activités visant à soutenir la décentralisation administrative et financière et l'option de la gestion numérique en travaillant à fournir des services supplémentaires en ligne.

2. Présentation de l'exécution du budget du programme:

Le budget du Programme Pilotage et Appui pour l'année 2022 a été estimé à 159,574 MD dans le cadre de la loi de finances initiale, où ce montant a été réduit de 3,288 MD pour porter le budget du programme à 156,286 MD, compte tenu de la subvention allouée au Fonds estimée à 7 MD.

Le budget du Programme Pilotage et Appui a été exécuté à un rythme moyen par rapport aux prévisions de la loi de finances, malgré les transferts effectués aux programmes des arts, du livre, de la lecture et du programme d'action culturelle notamment:

Tableau 11:
Exécution du budget du programme Pilotage et Appui
Pour l'année 2022
(Répartition selon la nature de la dépense)

Unité: mille dinars

Désignation des dépenses		Prévisions 2022	Réalizations 2022 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
		LF complémentaire (1)		Montant (2) - (1)	Taux de Réalisation (2) / (1)
Dépenses de rémunération	Crédits d'engagement	138780	132679	-6101	95,6%
	Crédits de paiement	138780	132679	-6101	95,6%
Dépenses de fonctionnement	Crédits d'engagement	3271	2808	-463	85,8%
	Crédits de paiement	3271	2808	-463	85,8%
Dépenses d'intervention	Crédits d'engagement	3067	2375	-692	77,4%
	Crédits de paiement	3067	2374	-693	77,4%
Dépenses d'investissement	Crédits d'engagement	8730	4253	-4477	48,7%
	Crédits de paiement	4168	2773	-1395	66,5%
Total (*)	Crédits d'engagement	153848	142115	-11733	92,4%
	Crédits de paiement	149286	140634	-8652	94,2%

(*) Sans considérer les ressources propres des Établissements,

(*) Sans compté les subventions allouées au Fonds d'aide à la créativité (7000 md).

Analyse des écarts enregistrés :

*** Dépenses de rémunération:** Un transfert de 268,7 MD a été transféré du section paie du Programme Pilotage et Appui comme suit:

-Programme Arts: Un transfert d'une somme de 43 MD détaillée comme suit: augmentation de 11 MD pour le Centre national des arts de la marionnette / Théâtre d'opéra 20 MD, Centre de musique arabe et méditerranéenne 12 MD.

-Programme Livre et Lecture : Transfert au profit de la Bibliothèque nationale de 163 MD.

-Programme Action Culturelle : Un transfert au profit du commissariat régionale des affaires culturelles du Kef de 62 MD.

***Dépenses de fonctionnement:** Un crédit supplémentaire a été transféré par le ministère des finances d'un montant de 61 MD au département de gestion pour le remboursement des amendes et les indemnisations. Le montant réparti est devenu 3,332 MD, puis un transfert en diminution de 13 MD a été effectué au profit du programme d'Action Culturelle pour payer le bail du commissariat régional aux affaires culturelles de la Manouba, le montant réparti et donc devenu 3,319 dinars.

***Dépenses d'intervention:** Un blocage a été automatiquement fait par le ministère des Finances d'un montant de 90 MD lié à l'acquisition d'un système intégré de gestion administrative et financière de l'Organisme Tunisien des Droits d'Auteur et des Droits Voisins dont le montant distribué devenu 3,067 MD.

***Dépenses d'investissement :** Les crédits de paiement inscrits pour l'investissement ont été réduits de 3,162 MD par le Ministère des Finances qui les a automatiquement retenus pour les projets suivants:

-Projet d'énergie solaire 600 MD;

-Préparation et agrandissement du siège de Direction de Formation et de Recyclage à l'Ouerdia 450 MD ;

-Entretien des véhicules 150 MD ;

-Programme national de renforcement de la décentralisation, de l'accès à la

culture et de la mise à niveau des établissements culturels 562 MD ;
 -Création d'un centre culturel diplomatique en Libye à 200 MD ;
 -Manifestation des soixante ans du ministère 20 MD ;
 -Aménagement Quartier International des Arts de Paris aux résidences artistiques 1 MD.

Tableau 10 :

**Exécution du budget du Pilotage et Appui pour l'année 2022
 Par rapport aux prévisions Répartition par activités
 (Crédits de paiement)**

Unité: mille dinars

Désignation des activités	Prévision 2022 L.F (1)	Réalisation 2022 (2)	Réalisation par rapport aux Prévisions Montant (2)-(1)	Pourcentage de réalisation ((2)/(1))*100
Activité 1 : Pilotage	1492	1463	-29	%98
Activité 2 : Formation et développement des compétences	146	86	-60	%59
Activité 3 : Appui	146659	138146	-8513	%94,2
Activité 4 : Renforcement des capacités et des mécanismes de gestion et l'exécution dans le domaine de la propriété littéraire et artistique	989	939	-50	94,9%
Total (*)	149286	140634	-8652	94,2%

(*) Sans considérer les ressources propres des Établissements,

Le budget du programme pour l'année 2022 s'élève à environ 149,286 MD, sans tenir compte des dépenses du fond (7 MD), qui représentent 43% du budget de la mission. Le budget du programme a connu une réduction qui comprenait une partie des dépenses de rémunération (transfert de crédits à certaines structures pour couvrir la différence de dépenses et les crédits ouverts), ce qui a clairement affecté le budget de l'activité d'appui, et en général, la réduction des crédits d'activités résulte de la réduction qui a été unilatéralement faite par le ministère des Finances dans le cadre de la loi de finances rectificative pour l'année 2022.